

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 31 (1969)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Agriculteurs, utilisez vos machines à plusieurs!

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une recommandation pleinement justifiée

## **Agriculteurs, utilisez vos machines à plusieurs !**

La mécanisation et la motorisation de l'agriculture se font de façon toujours plus complète. Les travaux encore exécutés à la main deviennent de plus en plus rares. Le paysan veut que la machine allège le travail et en augmente le rendement. La mécanisation nous permet-elle vraiment de mieux vivre? On constate que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Avant le développement de la technique, l'agriculteur était indépendant et plus libre. Il pouvait compter sur ses aides, possédait ses bêtes de trait et ses instruments de travail. L'écoulement de sa production était prévu d'avance et assuré. L'époque actuelle exige encore du paysan qu'il dirige son exploitation comme une entreprise. Autrement dit il doit se creuser toujours plus la tête en vue d'organiser ses activités sur une base aussi rationnelle que possible. On doit constater que les auxiliaires mécaniques conviennent parfaitement bien pour les grands domaines. Pour une petite exploitation, par contre, l'achat de machines à grande capacité de travail ne peut que lui porter préjudice, car le rendement de ces matériels n'est plus en rapport avec leur prix de revient élevé. Les tabelles ci-dessous montrent quels sont les frais occasionnés par quelques machines dans deux exploitations agricoles de superficie différente et quel est le degré d'utilisation annuel de ces machines.

### 1. Exploitation de 8 hectares de surface agricole utile dont 4 hectares de terres ouvertes

Machine	Travail	Frais
Charrue	4 ha/an	75 fr./ha
Semoir	3 ha/an	91 fr./ha
Faneuse à toupies	24 ha/an	15 fr./ha
Autochargeuse	190 charretées	10 fr./charretée
Hacheuse-ensileuse	15 h/an	46 fr./h

### 2. Exploitation de 20 hectares de surface agricole utile dont 10 hectares de terres ouvertes

Machine	Travail	Frais
Charrue	12 ha/an	33 fr./ha
Semoir	10 ha/an	32 fr./ha
Faneuse à toupies	45 ha/an	9 fr./ha
Autochargeuse	250 charretées	8 fr./charretée
Hacheuse-ensileuse	25 h/an	29 fr./h

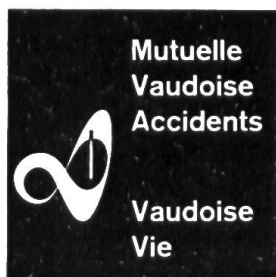
Une pareille comparaison de frais pourrait être effectuée avec toutes les autres machines de ces deux domaines. On verrait ainsi que l'exploitation

la plus petite a toujours des frais de machines plus élevés. Les tabelles ci-dessus n'ont cependant pas pour but de démontrer que l'existence des petits domaines ne se justifie plus et il ne faut pas davantage en déduire que toutes les grandes exploitations utilisent leurs matériels de façon économique. Nous voudrions surtout attirer l'attention des agriculteurs sur le fait qu'une machine doit être utilisée le plus fréquemment possible durant l'année afin d'assurer sa rentabilité. Il faut que le paysan tienne absolument compte de cette exigence s'il ne veut pas que la mécanisation se traduise pour lui par un endettement accru.

Les chiffres figurant dans ces tabelles correspondent aux conditions telles qu'elles sont dans la réalité. Un agriculteur peut donc économiser 42 francs par hectare sur les travaux de labourage s'il loue sa charrue à des voisins, au lieu de ne l'employer que pour labourer ses 4 hectares. Dans le cas de la hacheuse-ensileuse, l'économie réalisée est de 17 francs par heure. Pour le semoir, elle représente même 59 fr. par hectare.

Etant donné l'importance de ces différences, ne vaut-il donc pas la peine de sacrifier un peu de son indépendance et d'accepter les petits inconvénients d'une utilisation collective des machines? Il y a de nombreuses façons d'employer les matériels en commun. Après qu'on se sera décidé pour ce genre d'exploitation des machines, il suffira de choisir la façon qui convient le mieux pour les conditions de tel ou tel domaine. A l'heure actuelle, les systèmes les plus connus sont la petite communauté d'utilisation de matériels agricoles, la grande communauté d'utilisation de matériels agricoles et l'entreprise de travaux agricoles à façon.

Tout agriculteur a besoin d'un équipement minimal de base. Quant aux autres acquisitions, il ne devrait les faire qu'après en avoir discuté avec ses collègues au sein de la communauté. Seules les petites et les moyennes exploitations qui possèdent des champs susceptibles d'être vendus comme terrains à bâtir peuvent se permettre le luxe d'acheter de coûteuses machines uniquement pour leur propre usage. Pour toute question concernant la fondation de communautés d'utilisation de matériels agricoles et aussi l'acquisition de n'importe quelle machine, l'agriculteur a intérêt à s'adresser au service consultatif agricole cantonal.



### **Deux assurances de bonne compagnie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents est l'assureur de confiance de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs**

**Agences dans toute la Suisse**